

Objet : USS comité du 5 avril 2006 - demande d'adjonction à l'ordre du jour d'un point «Boillat»

Date : Mardi, 04 avril 2006 22:21

De : claude.andre.reymond <claude.andre.reymond@mac.com>

À : <info@sgb.ch>, Paul RECHSTEINER <prechsteiner@access.ch>, Ambrosetti Renzo <renzo.ambrosetti@unia.ch>, Daguet André <andre.daguet@unia.ch>

Cc : Rolf ZIMMERMANN <rolf.zimmermann@sgb.ch>, Elisabeth Soucek <elisabeth.soucek@sgb.ch>, "bureau@cgas.ch" <bureau@cgas.ch>, Nicolas Wuillemin <nico.wuillemin@bluewin.ch>, Pierre-Yves Niederhauser <py.niederhauser@gmail.com>

Conversation : USS comité du 5 avril 2006 - demande d'adjonction à l'ordre du jour d'un point «Boillat»

Chères et chers collègues,

Je reviens sur mon message de ce jour de 18:08 pour vous remettre la mise en forme du projet de pétition dans les deux principales langues du pays.

Il y a quelques trucs techniques qui ne sont pas traduits puisque effectués à chaud, l'essentiel c'est que la traduction ait les deux textes et que l'on comprenne comment je suggère le suivi de l'action.

Bien sûr que les xxx – notamment - seront «négociés» demain; en ce qui concerne les organes de liaison syndicaux de chaque canton, j'espère que vous serez d'accord de susciter sur le terrain une collaboration entre les Unions syndicales cantonales et leur homologue cantonales de travail.suisse. On pourrait en avoir besoin pour d'autres campagnes de votation en vue, n'est pas ?

Sachez que si la formule proposée rencontre l'assentiment de l'USS, mais surtout aussi d'Unia (principal concerné), et si le Bureau de la CGAS y consent, je serai en mesure de mettre en ligne sur le site www.cgas.ch le formulaire nécessaire dès 16h; soit peu après le communiqué de presse qu'il conviendrait que l'USS adopte et envoie pour annoncer le lancement de l'opération.

Claude REYMOND

Avenue Godefroy 9, 1208 Genève - tél 022 735 76 18 fax 731 87 06 – courriel: claude.andre.reymond@mac.com

Objet : USS comité du 5 avril 2006 - demande d'adjonction à l'ordre du jour d'un point

«Boillat»

Date : Mardi, 04 avril 2006 18:08

De : claude.andre.reymond <claude.andre.reymond@mac.com>

À : <info@sgb.ch>, Paul RECHSTEINER <prechsteiner@access.ch>, Ambrosetti Renzo <renzo.ambrosetti@unia.ch>, Daguét André <andre.daguét@unia.ch>

Cc : Rolf ZIMMERMANN <rolf.zimmermann@sgb.ch>, Elisabeth Soucek <elisabeth.soucek@sgb.ch>, "bureau@cgas.ch" <bureau@cgas.ch>

Conversation : USS comité du 5 avril 2006 - demande d'adjonction à l'ordre du jour d'un point «Boillat»

Chères et chers collègues,

Lorsque le 29 mars au matin la rumeur laissait entendre que Swissmetal allait encore licencier une 3e fois 60 personnes, je me suis dit qu'il fallait tenter quelque chose pour l'empêcher de nuire plus longtemps. Un peu plus tard j'ai appris qu'une manifestation nationale serait convoquée pour le 8 avril. J'ai eu l'idée d'une pétition pour la pratique d'un droit de préemption que j'ai présentée à mon collègue Blatter de Berne, puis dont je me suis entretenu à ce sujet avec JB Waeber en lui promettant la remise du projet rapidement.

Il me semblait alors qu'il fallait donner un instrument et ajouter un objectif à la manifestation, en faire un acte constituant de droit. Cette démarche a été publiée sur notre site et les soutiens du Jura l'ont relayée auprès des Boillats.

Plus tard mes collègues genevois m'expliquèrent qu'il n'était pas opportun d'interférer sur les négociations en cours.

Depuis j'ai reçu une invitation des Boillats à prendre la parole le 8 avril et la pétition a été validée par les représentants des concernés.

Je souhaiterais vous la présenter demain, en espérant que notre organisation nationale se l'approprie. Je devrais être en mesure d'en fournir la traduction.

Je dois spécifier ici que cette démarche n'est pas appuyée par la CGAS, mais j'espère qu'elle le sera par les Unions cantonales que je représente auprès du Comité USS.

Claude REYMOND

Avenue Godefroy 9, 1208 Genève - tél 022 735 76 18 fax 731 87 06 – courriel: claude.andre.reymond@mac.com

----- Message transféré

De : Nicolas Wuillemin <nico.wuillemin@bluewin.ch>

Date : Mon, 03 Apr 2006 21:01:57 +0200

À : "claude.andre.reymond" <claude.andre.reymond@mac.com>

Objet : Re: URGENT - Voici en noir ce sur quoi tu dois te déterminer

Salut Claude,

J'ai pris un peu de retard excuse-moi.

Pour le texte proposé, tu peux compter à 100% sur notre soutien. J'ai également pris mes dispositions pour la traduction de ce dernier en allemand. Cette traduction te parviendra d'ici à demain soir sur ton e-mail.

Cordiales salutations et bonne soirée

A l'Etat de Berne

pour qu'il exerce un Droit de préemption sur les actions d'un fournisseur de l'industrie horlogère en danger

Pour la création d'une société d'utilité publique et sociale sous la responsabilité des cantons et communes concernées

Après les 112 licenciements des travailleurs de La Boillat prononcés par Swissmetal, signifiés alors qu'une médiation au conflit est en cours, vu les déclarations récurrentes des représentants des propriétaires de La Boillat sur leurs objectifs financiers, il devient évident que ceux-là oeuvrent à la liquidation d'un fleuron industriel ; ce qui va mettre en danger toute l'activité économique de la région et du secteur d'activité concerné par tout le pays.

Dès lors, pour entraver cette liquidation et préserver un outil de travail et des savoir-faire

dont la nécessité économique est avérée, l'utilité publique incontestable, et le rôle de cohérence sociale indéniable, les personnes soussignées demandent aux autorités du canton de Berne d'exercer **un Droit de préemption sur les actions de Swissmetal** jusqu'à concurrence de la valeur de l'usine de La Boillat.

L'exercice du droit de préemption fixé par arrêté de la puissance publique devra permettre

1. l'acquisition immédiate des actions à un prix non spéculatif (qui pourrait être défini par un collège de spécialistes constitué à cet effet) ;
2. l'annulation de toutes les prérogatives légales et juridiques de Swissmetal sur La Boillat ;
3. la création d'une société d'utilité publique et sociale sous la responsabilité des cantons et communes concernées.

Aux autorités des autres cantons suisses

pour qu'elles décident d'impulser une initiative parlementaire demandant aux Chambres fédérales de revisiter le droit des sociétés pour y introduire la faculté des organes politiques du pays de protéger certaines entreprises et de les soustraire à la désorganisation économique consécutive à la maladresse ou au soucis de lucre de leur propriétaire.

Le 8 avril, les signataires iront collectivement remettre cette pétition à Berne.

Le 18 avril, les organes de liaison syndicaux de chaque canton remettront aux autorités politiques de chacun d'eux le texte de cette pétition et la liste des signataires domiciliés sur les territoires concernés.

Cette pétition doit être signée sur le site «xxx.ch» et signée à la main avant d'être retournée par poste au Centre de liaison fédéral xxx avant le 16 avril 2006 17h.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton de résidence	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

La liste des signataires sera visible sur le site «xxx.ch» et soumise à un tri par Canton de résidence // NOM // Prénom // (l'adresse électronique ne sera pas visible) afin de permettre son impression le 8 avril, et de permettre aux organes de liaison syndicaux de chaque canton d'imprimer celles qui les concernent le 18 avril.

Le Centre de liaison fédéral xxx remettra les pétitions signées aux organes de liaison de chaque canton jusqu'au 18 mai 2006, lesquels pourront les remettre aux chancelleries concernées pour certifier ainsi leur premier dépôt.

an die Berner Regierung

Damit sie ein Vorverkaufsrecht des Kantons Bern auf die Aktien eines gefährdeten Lieferanten der Uhrenindustrie ausübt.

Für die Gründung eines gemeinnützigen und sozialen Gesellschaft unter der Verantwortung des Kantons und den betroffenen Gemeinden.

Nach den 112 Entlassungen von ArbeiterInnen von „la Boillat“ durch Swissmetal, als die Mediation des Konflikt immer noch im Gang ist, vor der wahrscheinlichen Ankündigung einer dritten Entlassungswelle von sechzig Personen in der dreizehnten Woche dieses Jahres, ist es offensichtlich, dass diese eine Liquidierung einer Industrieperle umsetzen. Dies wird die Wirtschaft der Region und die betroffenen Industriezweige im ganzen Land gefährden.

Unter diesen Umständen, um dieser Liquidierung entgegenzuwirken und um eine Produktionsanlage und ein industrielles Wissen deren ökonomische Nützlichkeit erwiesen, zudem deren gesellschaftliche Nutzen unbestreitbar und der daraus entstehende soziale Zusammenhalt unleugbar ist, wurde diese Petition lanciert.

Die unterzeichnenden Personen verlangen von den kantonalen Behörden Berns, ein Vorverkaufsrecht auf Aktien von Swissmetal in der Höhe des Wertes des „La Boillat“ Werkes.

Die Ausübung des Vorverkaufsrechts soll durch Verordnung der kantonalen Behörden erfolgen und erlauben:

1. Den unverzüglichen Kauf von Aktionen zu einem nichtspekulativen Preis (der festgelegt werden könnte durch einen zu diesem Zweck einberufenen Spezialisten-Gremium).
2. Die Annulierung von allen legalen und juristischen Rechten von Swissmetal auf „La Boillat“.
3. Die Gründung eines gemeinnützigen und sozialen Gesellschaft unter der Verantwortung des Kantons und den betroffenen Gemeinden..

an den Behörden der weiteren Kantone

um Sie dazu aufzufordern, eine parlamentarische Initiative einzubringen, die vom Bundesparlament eine Überarbeitung des Firmenrechtes verlangt, um es den politischen Behörden zu ermöglichen, gewisse Unternehmen zu schützen und sie der wirtschaftlichen Desorganisation zu entziehen, die der Besitzer durch Ungeschicklichkeit oder Gewinnsucht verursacht hat.

Am 8. April überbringen die Unterzeichnenden kollektiv diese Petition nach Bern..

Den 18. April überbringen die gewerkschaftlichen Verbindungsorgane jedes Kantones den jeweiligen Behörden diesen Petitionstext mit den Unterschriften aus dem jeweiligen Kantonsgebiet.

Cette pétition doit être signée sur le site «xxx.ch» et signée à la main avant d’être retournée par poste au Centre de liaison fédéral xxxx avant le 16 avril 2006 17h.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton de résidence	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

La liste des signataires sera visible sur le site «xxx.ch» et soumise à un tri par Canton de résidence // NOM // Prénom // (l'adresse électronique ne sera pas visible) afin de permettre son impression le 8 avril, et de permettre aux organes de liaison syndicaux de chaque canton d'imprimer celles qui les concernent le 18 avril.

Le Centre de liaison fédéral xxxx remettra les pétitions signées aux organes de liaison de chaque canton jusqu'au 18 mai 2006, lesquels pourront les remettre aux chancelleries concernées pour certifier ainsi leur premier dépôt.